

Donnant mandat au Président de la Commission d'organiser un forum de partenaires pour mobiliser les appuis nécessaires à la mise en œuvre des projets prioritaires identifiés.-

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 mars 1994 et ses additifs subséquents ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

Vu l'Acte additionnel n° 17 du 25/04/2007 portant nomination du Président de la Commission ;

Considérant la volonté des Etats de la CEMAC de soutenir le développement durable par la recherche, notamment par la création d'une institution spécialisée en charge de la coordination de la recherche en zone CEMAC (PRASAC) ;

Considérant la volonté des Etats de la CEMAC d'enclencher un processus de programmation et de mise en œuvre de projets régionaux en matière de la recherche-développement ;

Considérant la faiblesse du partenariat entre la recherche et le développement et des infrastructures scientifiques et techniques, ainsi que les contraintes en ressources humaines ;

Désireux de mettre en place un programme sous-régional en matière de recherche-développement ;

Sur proposition de la Commission de la CEMAC ;

Après avis du Comité Inter-Etats ;

En sa séance du 18 DEC. 2007

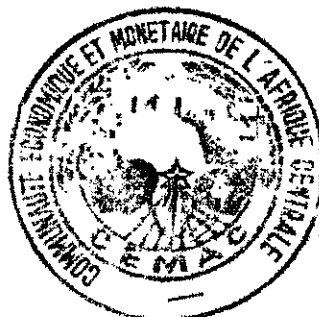
DECIDE

Article 1er : Mandat est donné au Président de la Commission d'organiser un forum de partenaires pour mobiliser les appuis nécessaires à la mise en œuvre des projets prioritaires identifiés.

Article 2 : La présente Décision, qui entre en vigueur pour compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Communauté.

YAOUNDE, le 18 DEC. 2007

LE PRESIDENT



Louis Paul MOTAZE